



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

COMMUNE DE TARTAS

Nombre de présents : 16

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de votants : 22

Date de convocation : 30/01/2018

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 7 février 2018**

--- o0o ---

L'an deux mille dix-huit, le sept février, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme CHAPUIS), LAMOTHE (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), Mme DEGOS (a procuration pour Mme GARRIDO), M. DUBOS, Mme COURROS, M. MARSAN, Mme BRUGAT, M. LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), Mme DARGELOSSE (a procuration pour Mme DAUGREILH), MM. GAILLARDET DUBUN, BRUEY, GOSSELIN, DUPLA (a procuration pour Mme THIEBLIN), DUCASSE, Mme CELIMON.

Etaient excusés : Mmes DUBOIS-MAURY (a donné procuration à M. LAMOTHE), CHAPUIS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), GARRIDO (a donné procuration à Mme DEGOS), THIEBLIN (a donné procuration à M. DUPLA), M. TAUZIA (a donné procuration à M. LAFOURCADE), Mme DAUGREILH (a donné procuration à Mme DARGELOSSE).

Un scrutin a eu lieu, Mme DARGELOSSE Noémie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance A

Délibération n°14

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Ville de TARTAS – Emplois saisonniers pour la période d'été 2018

Dans le cadre du fonctionnement des services municipaux, et pour la continuité des missions sur la commune il est proposé à notre assemblée d'autoriser M. le MAIRE à recruter des emplois saisonniers pour la période d'été 2018 comme suit :

Service du CTM – Services techniques :

Dans la limite de 3 agents, sur les mois de juillet et août 2018.

Service Piscine – Service EASA :

Pour les mois de Juin, Juillet, Août et jusqu'au 1^{er} septembre 2018 inclus, 1 surveillant de baignade à temps complet.

Pour la période du 9 juillet au 1^{er} septembre 2018 inclus, 1 surveillant de baignade à temps non complet de 24 h semaine, dont 6 à 10 h par semaine pour la surveillance des activités du club ou les compétitions du club en ce compris les week-ends.

Il est précisé que les crédits sont prévus au budget principal de la commune chapitre 012.

Il est proposé à notre assemblée de donner un avis favorable.

.../...



Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable.

AUTORISE M. le Maire à recruter des emplois saisonniers pour la période d'été 2018 comme suit :

Service du CTM – Services techniques :

Dans la limite de 3 agents, sur les mois de juillet et août 2018.

Service Piscine – Service EASA :

Pour les mois de Juin, Juillet, Août et jusqu'au 1^{er} septembre 2018 inclus, 1 surveillant de baignade à temps complet.

Pour la période du 9 juillet au 1^{er} septembre 2018 inclus, 1 surveillant de baignade à temps non complet de 24 h semaine, dont 6 à 10 h par semaine pour la surveillance des activités du club ou les compétitions du club en ce compris les week-ends.

Il est précisé que les crédits sont prévus au budget principal de la commune chapitre 012.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.